

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 30 septembre 2020

CQ/MV
2020-340

L'an deux mil vingt, le mercredi trente septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 23 septembre 2020, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Rébecca Babilotte, M. Guy Legrix, Mme Delphine Pando, M. Patrice Brière, Mme Martine Guillon, M. David Revert, Mme Catherine Vatier, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Aline Esnault, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham.

ABSENTS EXCUSES : Mme Dominique Vignesout (pouvoir à Mme Guillon), M. Jean-Pierre Deval (pouvoir à M. Quenouille), M. Emmanuel Guilet.

Le Conseil Municipal désigne M. Maxime Aguilé comme secrétaire de séance.

.....

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **Prend acte de la démission de Madame Anne Stephant Conseillère Municipale ; Prend acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Emmanuel Guilet, suite aux démissions sur ce poste de Madame Dominique Poidevin, Monsieur Richard Zivacco et Madame Françoise Halley**

- **Adopte la Décision Modificative n°1 – Budget Ville 2020**
Délibération adoptée à l'unanimité

- **Décide d'octroyer une subvention à l'association « Regards au longs-courts » pour l'année 2020**
Délibération adoptée à l'unanimité

- **Décide d'octroyer une subvention à l'association « A l'Ouest » pour l'année 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Décide d'octroyer une subvention à l'association « Ensemble vocal de Trouville-sur-Mer » pour l'année 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Décide d'octroyer une subvention au Syndicat Mixte pour la gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique Claude Bolling pour l'année 2020 –**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Approuve, dans le cadre d'un bail à construction signé le 19 mai 2004, l'acquisition des parcelles AS189 et 190, appartenant à M. Jules Dieuzy sises avenue de la Marnière ; Approuve la cession de la parcelle AS 189 à la S.A.M.I.C et la saisine de l'étude SCP Maymaud-Poret, notaires à Trouville-sur-Mer pour la rédaction de cet acte.**

Ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie Fresnais

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour

- **Approuve l'acquisition d'une parcelle appartenant à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, cadastrée AS 33 sise à l'angle du Chemin de la Mare aux Guerriers et de la Route Départementale 62 ; Approuve le principe d'une mise à disposition précaire ; Désigne l'étude SCP Maymaud-Poret, notaires à Trouville-sur-Mer pour la formalisation et la relecture de l'acte d'acquisition et pour la rédaction de la convention de mise à disposition.**

Ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie Fresnais

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour

- **Autorise la signature d'une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer et le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique Claude Bolling pour la fourniture de réseau VPN – Accès au réseau Internet**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise la signature d'une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer et le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique Claude Bolling pour des prestations de services de télécommunications**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Décide d'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ; Autorise le Maire a fixer, par arrêté individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise la signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise la signature de deux conventions de mise à disposition de personnel avec le Collège Charles Mozin**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise la signature de quatre conventions de mise à disposition de personnel avec l'E.P.I.C Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (récolement des collections du Musée Villa Montebello)**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Adopte les conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux ; fixe l'enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux à 5 % du montant des indemnités de fonction des élus**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise la signature d'une convention de partenariat avec l'E.P.I.C Office de tourisme de Trouville-sur-Mer – Carnet « J'aime mes commerçants »**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise la signature de la charte « Mom'Art – La famille au musée »**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Autorise la signature d'une convention avec la librairie « Au Brouillon de culture » dans le cadre du Salon « Trouville sur livres » - édition 2020**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Désigne, au sein du comité de direction de l'E.P.I.C Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer, Monsieur Lionel Boffin, Conseiller Municipal, membre suppléant au titre des représentants élus du Conseil Municipal (et en remplacement de Madame Martine Guillon, déjà désignée membre titulaire) ; Procède à la désignation au sein de ce même comité de direction de huit représentants titulaires et huit suppléants issus des professions et activités intéressées par le tourisme.**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Désigne Monsieur David Revert, Maire-Adjoint, en tant que représentant de la commune au sein de l'association « *Calvados Attractivité* », au titre du collège des institutionnels ; Prend acte qu'un représentant sera désigné par l'EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer au titre du collège des acteurs du tourisme**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Désigne Monsieur Jean-Pierre Deval, Conseiller Municipal, en tant que représentant du Conseil Municipal au sein du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) Normandie Impressionniste**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Valide la désignation de Madame Sylvie de Gaetano, Maire, en tant que représentante du Conseil Municipal titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (en remplacement de Mme Catherine Vatier, précédemment désignée); Valide la désignation de Madame Catherine Vatier, Maire-Adjoint, en tant que représentante du Conseil Municipal suppléante au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, en remplacement de Madame Jeannine Outin (précédemment désignée).**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Désigne Monsieur Guy Legrix, Maire-Adjoint, référent de la commune auprès du coordinateur régional et du groupe SNCF**

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Constate l'impossibilité de poursuivre la cession de l'immeuble sis quai Albert 1^{er} et cadastré section AB 262, AB 307, AB 308 au profit de la société CASES PROPETIES représentée par M. Thierry Reverchon ; Décide de remettre en vente ce bien immobilier communal à usage professionnel, commercial ou d'habitation ; Approuve les conditions préalablement définies pour cette mise en vente.**

Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

Affaires diverses :

- **Prend acte des informations communiquées sur le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie**
- **Prend acte des décisions prises par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer relatives aux subventions attribuées aux associations à caractère social**
- **Prend acte des décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal pour la passation des marchés inférieurs à un certain seuil**

- Prend acte des rapports annuels remis, dans le cadre des délégations de service public pour l'exploitation en sous concessions de plusieurs lots et activités de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer, par les sous-concessionnaires des lots n° 2-4-6-7-9-10 et Lots manèges - Elasto trampolines - Kayaks - Club de plage.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE MAIRE

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO

Affiché le : *7 Octobre 2020*

Retiré le :

Mis en ligne le : *7 Octobre 2020*